

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 30 septembre 2019 portant maintien dans un grade et un emploi
d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1928023A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 3 février 2011 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 21 août 2012 portant affectation d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2014 portant maintien dans l'emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 2 février 2016 conférant un grade et maintien dans un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Laëtitia Andry (NIGEND: 330862 - NLS: 0008046316 - NID: 359061456) est maintenue au grade de capitaine, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences au sein du groupe évaluation et psychologie de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie Ile-de-France – zone de défense et de sécurité de Paris, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA